


# LA PREMIERE BOUTIQUE de cannabis (légal) a ouvert!

 On y vend des feuilles de cannabis.. pratiquement dépourvues de THC, la substance qui fait planer. Explications

► C'est le tout premier du genre à Bruxelles, l'un des pionniers à l'échelle du pays. Street Shop, ouvert depuis seulement 72 heures à Ixelles, proche du quartier Louise, est un commerce d'un genre nouveau (en Belgique) et particulier : vous pouvez y entrer (sans prescription médicale) et en ressortir avec... du cannabis. Le tout en parfaite légalité. Le concept vivote déjà sur le Net, sous forme de webshops établis en Belgique ou ailleurs. Mais sous la forme d'un magasin physique, c'est une première dans notre capitale - même si l'ouverture d'une boutique similaire en Wallonie est imminente.

Vincent, vice-président de l'enseigne française Street Shop, déjà bien implantée dans l'Hexagone, ne feint pas d'ignorer le caractère polémique et vaporeux qui peut entourer son activité. Mais il accepte, en toute transparence, d'évoquer avec *La DH* "un métier que nous exerçons en toute légalité, en respectant toutes les règles, et en responsabilisant notre clientèle, sans jamais prétendre à une quelconque expertise médicale pour autant."

Il reprend donc, devant une vitrine d'effriteurs, de vaporisateurs et de bangs : "Soyons clairs, on n'est pas des marchands de drogue. Et ici, ce n'est pas un Coffee Shop. On ne propose aucune forme de cannabis tel qu'on l'entend le plus couramment, c'est-à-dire une

*plante pourvue d'une dose conséquente de THC. Le THC, c'est la substance active que vous trouvez dans le cannabis, on va dire, classique. En gros, c'est le THC qui provoque l'effet planant, mais aussi paranoïaque et introverti, pouvant déboucher sur un bad trip. Nous, on propose des produits pratiquement uniquement à base de CBD, ou cannabidiol. Et qui ne contiennent presque pas de THC."*

**LE CBD**, comme le THC, est un cannabinoïde; c'est-à-dire une substance chimique qui active les récepteurs cannabis présents dans notre corps. Sauf qu'il le fait d'une tout autre manière, bien moins puissante. Le CBD, aussi appelé cannabis légal, n'est pas (ou très peu, la littérature est encore jeune et pas définitive) psychoactif. "Il ne fait pas planer, il est impossible de vivre un bad trip avec du cannabidiol, reprend le gérant de l'enseigne bruxelloise. En revanche, il dispose de vertus relaxantes, déstressantes, mais aussi anti-inflammatoires."

S'il n'est pas classifié comme un médicament en tant que tel, le CBD est pourtant présent dans le seul médicament à base de cannabis autorisé en Belgique (sur prescription, bien entendu) : le spray Sativex.

Les plantes de chanvre séchées, vendues en petit tube de diverses variétés, sentent pareil que l'herbe traditionnelle (cfr ci-contre). Impossible de dire, à l'œil nu, qu'elles ne sont pas extraites du pacson vendues illégalement par un dealer. La gamme est déjà vaste : on parle de plantes séchées, mais aussi de baumes anti-inflammatoires, d'huiles, de cookies, de tisanes, d'e-liquides pour cigarettes électroniques et même de sucettes. "On fait également seed shop : nous vendons des graines de collection, interdites à faire germer. Les plantes séchées au cannabidiol que nous commercialisons, et nous insistons très fort sur ce point, ne sont pas à fumer. On conseille de les consommer en tisane, même si, au final, le consommateur est le seul tributaire de ses choix."

La clientèle est bigarrée : des jeunes adultes venus - déjà - suite au bouche-à-oreille, deux amis qui passaient non loin, mais aussi une cliente en chaise roulante, en quête d'apaisement.

Rommy, la jeune trentaine, consommateur occasionnel, n'en est pas à son coup d'essai : "Ça détend, sans te défoncer. Limite, ce serait un bon produit pour s'éloigner du vrai canna..."

**BIEN LÉGALE, CETTE AFFAIRE ?**

“On a parfaitement étudié les règles, pris nos renseignements auprès d'avocats et de la justice belge, reprend Vincent. Nos produits sont importés de Suisse – pays qui a lancé les CBD Shop – dûment dédouanés et commercialisés dans les règles. Le cadre légal européen est très clair : la vente de produits disposant d'un taux de THC inférieur à 0,2 % est parfaitement autorisée. Et aucun produit de notre gamme n'est au-delà de ce taux.”

**Lexique pour bien comprendre**

■ **Cannabis**: il s'agit de la plante en elle-même (*Cannabis sativa* par son appellation biologique latine), aussi appelée chanvre – ou, plus communément, marijuana.

■ **Cannabinoïdes**: il s'agit des substances chimiques, des molécules, présentes notamment dans le cannabis et qui réagissent avec certaines cellules de notre organisme (récepteurs cannabis). Il en existe principalement deux: le THC et le CBD.

■ **THC**: Ou tétrahydrocannabinol. C'est le cannabinoïde le plus présent dans la plante de cannabis – surtout dans les têtes. Il est le responsable de la défonce, puisque possesseur de propriétés psychoactives reconnues.

■ **CBD**: ou cannabidiol. Ou encore cannabis légal – celui qui nous occupe principalement ci-contre. Lui, ne défonce pas, mais est réputé pour ses propriétés relaxantes, anti-stress, voire, selon certains experts, thérapeutiques (anti-inflammatoires, antinauséux, etc.).

■ **Herbe**: aussi appelée *beuh*, *ganja* ou *weed*, il s'agit des tiges, feuilles, graines et fleurs séchées de la plante de cannabis. Ce sont elles qu'on roule, généralement avec du tabac, pour fumer un *pétard* ou un *joint*, – ce qui

est, pour rappel, illégal en Belgique depuis l'arrêté royal de septembre 2017.

■ **Shit**: aussi appelé haschisch, il s'agit de la résine de cannabis, comprimée en bloc, généralement appelée barette.

**EN FRANCE, LES AUTORITÉS DURCISSENT LE TON**

▣ Les perquisitions s'enchaînent dans un pays qui compte déjà une centaine de coffee shops

► Marseille, Grenoble, Saint-Étienne, Besançon, Bordeaux, Lyon, Nice, Montpellier, Paris, Tours, Lille, Nantes... En France, les CBD Shop, à l'instar de celui qui vient d'ouvrir à Bruxelles, poussent comme des champignons. “On en compte à peu près une centaine sur le territoire français aujourd'hui, reprend Vincent, du Street Shop bruxellois. Certains ont joué la carte d'un amalgame qu'on veut éviter à tout

prix pour notre part. Ils ont été jusqu'à reprendre la désignation *Cofy Shop*, comme à Amsterdam...”

Si au départ, les autorités françaises avaient peu réagi face au développement de ce nouveau business, le ton est monté de plusieurs crans dernièrement dans certaines villes choisies – notamment Bordeaux et Paris – avec une multiplication des perquisitions de ces établis-

sements, entraînant parfois une fermeture temporaire des lieux afin d'opérer les contrôles nécessaires – et de placer quelques gérants en garde à vue, visés par des enquêtes préliminaires des chefs d'emploi, acquisition,

transport, détention, offre et cession de stupéfiants.

**C'EST QUE SI**, au regard du droit européen, le CBD est toléré tant qu'il ne contient pas plus de 0,02 % de THC (et 1 % en Suisse, qui ne fait pas partie de l'Espace économique européen), les droits nationaux ne sont pas toujours adaptés. Le cas de la France, où cette substance n'est ni autorisée ni interdite, est particulièrement criant.

Un vide juridique qu'on retrouve également en Belgique, où le CBD n'est pas considéré comme un psychotrope, donc pas – encore ? – interdit.

Néanmoins, dans le dernier arrêté royal belge publié le 6 septembre 2017, réglementant les substances stupéfiantes et psychotropes, il est écrit que “nul ne peut importer, exporter, transporter, fabriquer, produire, détenir, vendre, délivrer ou acquérir du cannabis”. Or, du cannabis, même essentiellement à base de CBD et presque totalement exempt de THC, reste du cannabis...

Bref, il y a ambiguïté... comme toujours, dans ce débat.